

Charte graphique

Le logo du CPNV permet d'identifier l'établissement sur tous les supports de communication institutionnelle : lettres de correspondance, étiquettes, cartes de visite, site internet, publications officielles, affiches, panneaux, dépliants, signalétique, etc.

Le logo du CPNV doit figurer dans toute communication validée par la direction. Il ne doit par ailleurs apparaître dans aucune autre communication, même sous une forme détournée.

L'utilisation du logo de l'Etat de Vaud est soumise à une charte disponible en ligne : <https://www.vd.ch/logo>.

Déclinaisons du logo

Le logo initial (version A) se présente en deux parties distinctes :

- L'acronyme CPNV, composé de lettres stylisées
- La mention Centre professionnel du Nord vaudois, en police Century Gothic, sur une ligne

Le logo se décline en trois autres variantes pour des raisons de lisibilité et de facilité d'identification

- Avec la raison sociale sur deux lignes (version B).
- Avec la mention de l'école ou de la filière concernée sur une ligne supplémentaire, sans que celle-ci dépasse en largeur la raison sociale (version C).
- Sans raison sociale (version D).

Version A



Version C



Version B



Version D



La version A est à privilégier.

La version B s'utilise lorsque la raison sociale sur une ligne est trop réduite et perd de ce fait en lisibilité.

La version C s'utilise exclusivement pour les communications des écoles et filières concernées.

La version D peut être utilisée pour les communications internes, et comme élément graphique pour autant que la raison sociale figure dans le document correspondant.

Couleurs du logo

Les couleurs du logo sont déclinées en trois variantes :

Couleurs 1



Mélange quadrichromie :
C = 100% / M = 0% / J = 100% / N = 0%

Couleurs 2



Niveaux de gris
P = 40% noir / ligne texte = 60% noir

Couleurs 3



Négatif
Tout blanc

La version initiale (couleurs 1) est à privilégier.

Sur un document en niveaux de gris, l'utilisateur privilégiera le logo en niveaux de gris (couleurs 2).

En cas d'utilisation sur un fond présentant une couleur effective de plus de 60% de la teinte, on privilégiera l'utilisation du logo en négatif (couleurs 3).

Selon la densité et la couleur de la teinte de fond, charge à l'utilisateur de déterminer la version présentant le meilleur contraste.

Dégagements

Les espaces à réserver autour du logo sont les suivants :

A gauche : un dixième de la largeur du logo

En haut : un septième de la hauteur du logo

A droite : un dixième de la largeur du logo

En bas : un septième de la hauteur du logo



Ces zones de dégagement s'appliquent aux versions A, B et C du logo. Pour la version D, l'utilisateur détermine les zones de dégagement les plus appropriées, en fonction du document réalisé.